
MAIRIE
de
GOND-PONTOUVRE
Charente

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 JUILLET 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 6 Juillet, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DEZIER Gérard, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 Juin 2022,

Présents : M. DEZIER – Mme BODINAUD – M. MAGNANON – Mme VINET – M. ALIX – M. PIERRE – Mme BRUNET – M. GEOFFROY – Mme MORELET – Mme LAVERGNE – M. SORIA – M. TEXIER – Mme JOUBERT – Mme MARCHESSON – M. BREJOU – Mme MEYER – M. ROBIN – Mme MERIC – Mme DUMAS – Mme SARLANDE (à partir de la délibération 2022/5/4) – M. KITSOUKOU.

Excusés : M. GOMEZ – Mme RIOU – Mme LAFFAS – M. SALESSE – Mme GROSMAN-RIGAUD – M. GIRARDEAU – Mme FAUCON – M. MONTAZEL – Mme SARLANDE (jusqu'à la délibération 2022/5/3).

Pouvoirs : M. GOMEZ à M. DEZIER – Mme LAFFAS à M. MAGNANON – M. SALESSE à Mme LAVERGNE – M. GIRARDEAU à Mme BODINAUD – Mme FAUCON à Mme VINET – Mme SARLANDE à Mme MEYER (jusqu'à la délibération 2022/5/3).

Madame Bodinaud a été élue secrétaire.

N°2022/5/1

VOTE DES SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire, rapporteur, indique que la commission vie associative et sportive du 14 Juin 2022 et la commission des finances, sollicitée le 17 juin 2022 ont émis un avis favorable aux propositions de subventions formulées.

Les montants se répartissent ainsi :

Commune et hors commune : 7 800 €

Associations sportives (hors CSCS) : 50 915 €

CSCS : 310 295 €

Total enveloppe subventions 2022 : 369 010 €

Concernant le CSCS, la commission des finances souhaite regarder plus attentivement les sommes demandées pour **l'accueil collectif des mineurs** (146 200 €) et **l'atelier de loisirs** (8 000 € demandés). L'enveloppe globale est actée mais le montant versé au CSCS pourra être inférieur ou supérieur en fonction du réexamen de ces deux actions avec le CSCS.

Ainsi, un versement intermédiaire pourra être versé en Juillet.

$310\ 295 - 146\ 200 - 8\ 000 = 156\ 095 - 124\ 955$ (avance déjà versée en avril 2022) = 31 140 € - 3 150 € (exceptionnelles sur justificatifs) = 27 990 €

Le montant intermédiaire de Juillet pourrait donc être de **27 990 €**.

Le solde sera versé sur convention après arbitrage de l'accueil collectif des mineurs et de l'atelier de loisirs par la commune et le CSCS (Comité de gestion).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE** un avis favorable pour les subventions telles que prévues dans le tableau joint.
- **ACTE** le fait qu'une partie de la subvention CSCS Amicale Laïque fera l'objet d'un arbitrage ultérieur et d'une convention spécifique.

POUR EXTRAIT CONFORME

GOND-PONTOUVRE, le 7 juillet 2022

Certifie exécutoire par le ~~Maire~~
Président

Compte tenu de la réception à la

PRÉFECTURE le : 08/07/2022

et de la PUBLICATION le : 08/07/2022
NOTIFICATION

Le Maire,
Le Président,



G. DEZIER



Le Maire

G. DEZIER

Republique Française

MAIRIE
de
GOND-PONTOUVRE
Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 6 Juillet, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DEZIER Gérard, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 Juin 2022,

Présents : M. DEZIER – Mme BODINAUD – M. MAGNANON – Mme VINET – M. ALIX – M. PIERRE – Mme BRUNET – M. GEOFFROY – Mme MORELET – Mme LAVERGNE – M. SORIA – M. TEXIER – Mme JOUBERT – Mme MARCHESSON – M. BREJOU – Mme MEYER – M. ROBIN – Mme MERIC – Mme DUMAS – Mme SARLANDE (à partir de la délibération 2022/5/4) – M. KITSOUKOU.

Excusés : M. GOMEZ – Mme RIOU – Mme LAFFAS – M. SALESSE – Mme GROSMAN-RIGAUD – M. GIRARDEAU – Mme FAUCON – M. MONTAZEL – Mme SARLANDE (jusqu'à la délibération 2022/5/3).

Pouvoirs : M. GOMEZ à M. DEZIER – Mme LAFFAS à M. MAGNANON – M. SALESSE à Mme LAVERGNE – M. GIRARDEAU à Mme BODINAUD – Mme FAUCON à Mme VINET – Mme SARLANDE à Mme MEYER (jusqu'à la délibération 2022/5/3).

Madame Bodinaud a été élue secrétaire.

N°2022/5/2

AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS TENNIS DE TABLE DE GOND-PONTOUVRE
(TTGP 1950)

Monsieur le Maire, rapporteur, indique que le conseil municipal, lors de sa séance du 4 mai 2022, a décidé, de prolonger de 3 ans, de 2022 à 2024, la convention d'objectifs avec TENNIS DE TABLE GOND-PONTOUVRE 1950 (TTGP 1950).

Cette convention précise que les montants de l'aide et des subventions sont revus annuellement par le conseil municipal, par le moyen d'un avenant.

Il est proposé d'approuver les termes de cet avenant pour cette année, et de fixer en faveur de l'association TTGP 1950 les subventions suivantes :

- Une subvention spécifique pour les actions en direction des scolaires de la commune, attribuée sur la base de l'évaluation de ces mêmes actions pour l'année scolaire en cours, pour un montant de 2670 €.
- Une subvention spécifique destinée à participer la pérennisation de l'emploi salarié, dont le montant est de 13 000 € (convention d'objectifs).

La commission vie associative, sportive et jeunesse, petite enfance du 14 juin et finances du 17 juin 2022 ont approuvé les montants faisant l'objet de cet avenant.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de cet avenant à la convention d'objectifs.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

POUR EXTRAIT CONFORME

GOND-PONTOUVRE, le 7 juillet 2022



Le Maire

G. DEZIER

Certifie exécutoire par le Maire
Président

Compte tenu de la réception à la
PRÉFECTURE le : 12/07/2022

et de la PUBLICATION le : 12/07/2022
NOTIFICATION

Le Maire,
Le Président,



DEZIER

République Française

MAIRIE
de
GOND-PONTOUVRE
Charente
-----EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 6 Juillet, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DEZIER Gérard, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 Juin 2022,

Présents : M. DEZIER – Mme BODINAUD – M. MAGNANON – Mme VINET – M. ALIX – M. PIERRE – Mme BRUNET – M. GEOFFROY – Mme MORELET – Mme LAVERGNE – M. SORIA – M. TEXIER – Mme JOUBERT – Mme MARCHESSON – M. BREJOU – Mme MEYER – M. ROBIN – Mme MERIC – Mme DUMAS – Mme SARLANDE (à partir de la délibération 2022/5/4) – M. KITSOUKOU.

Excusés : M. GOMEZ – Mme RIOU – Mme LAFFAS – M. SALESSE – Mme GROSMAN-RIGAUD – M. GIRARDEAU – Mme FAUCON – M. MONTAZEL – Mme SARLANDE (jusqu'à la délibération 2022/5/3).

Pouvoirs : M. GOMEZ à M. DEZIER – Mme LAFFAS à M. MAGNANON – M. SALESSE à Mme LAVERGNE – M. GIRARDEAU à Mme BODINAUD – Mme FAUCON à Mme VINET – Mme SARLANDE à Mme MEYER (jusqu'à la délibération 2022/5/3).

Madame Bodinaud a été élue secrétaire.

N°2022/5/3

AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS GOND-PONTOUVRE HANDBALL (GPHB)

Monsieur le Maire, rapporteur, indique que le conseil municipal, lors de sa séance du 4 mai 2022, a décidé, de prolonger de 3 ans, de 2022 à 2024, la convention d'objectifs avec GPHB (Handball).

Cette convention précise que les montants de l'aide et des subventions sont revus annuellement par le conseil municipal, par le moyen d'un avenant.

Il est proposé d'approuver les termes de cet avenant pour cette année, et de fixer en faveur de l'association GPHB (Handball) les subventions suivantes :

- Une subvention de base, directement liée au fonctionnement de l'Association pour la saison écoulée, et attribuée sur la base d'un questionnaire complété par l'association remis fin mai, dont le montant est de 12 300 €.

- Une subvention spécifique pour les actions en direction des scolaires de la commune, attribuée sur la base de l'évaluation de ces mêmes actions pour l'année scolaire en cours, pour un montant de 2460 €.
- Une subvention spécifique pour les actions en direction de l'école d'arbitrage, dont le montant est de 500 €.
- Une subvention spécifique pour la montée de l'équipe 1 masculine en excellence région dont le montant est de 500 €.
- Une subvention spécifique destinée à participer la pérennisation de l'emploi salarié, dont le montant est de 13 000 €.

La commission vie associative, sportive et jeunesse, petite enfance du 14 juin et finances du 17 juin 2022 ont approuvé les montants faisant l'objet de cet avenant.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de cet avenant à la convention d'objectifs.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

POUR EXTRAIT CONFORME

GOND-PONTOUVRE, le 7 juillet 2022



Le Maire

G. DEZIER

Certifié exécutoire par le Maire
Président

Compte tenu de la réception à la

PRÉFECTURE le : 12/07/2022

et de la PUBLICATION le : 12/07/2022
NOTIFICATION



Le Maire,
Président,

G. DEZIER

Republique Française

MAIRIE
de
GOND-PONTOUVRE
Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 6 Juillet, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DEZIER Gérard, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 Juin 2022,

Présents : M. DEZIER – Mme BODINAUD – M. MAGNANON – Mme VINET – M. ALIX – M. PIERRE – Mme BRUNET – M. GEOFFROY – Mme MORELET – Mme LAVERGNE – M. SORIA – M. TEXIER – Mme JOUBERT – Mme MARCHESSON – M. BREJOU – Mme MEYER – M. ROBIN – Mme MERIC – Mme DUMAS – Mme SARLANDE (à partir de la délibération 2022/5/4) – M. KITSOUKOU.

Excusés : M. GOMEZ – Mme RIOU – Mme LAFFAS – M. SALESSE – Mme GROSMAN-RIGAUD – M. GIRARDEAU – Mme FAUCON – M. MONTAZEL – Mme SARLANDE (jusqu'à la délibération 2022/5/3).

Pouvoirs : M. GOMEZ à M. DEZIER – Mme LAFFAS à M. MAGNANON – M. SALESSE à Mme LAVERGNE – M. GIRARDEAU à Mme BODINAUD – Mme FAUCON à Mme VINET – Mme SARLANDE à Mme MEYER (jusqu'à la délibération 2022/5/3).

Madame Bodinaud a été élue secrétaire.

N°2022/5/4

DELEGATIONS

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle que le Maire doit de rendre compte à l'assemblée des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de la délégation votée par le Conseil Municipal dans sa séance du 29 mars 2014, conformément aux articles L2122-22 et L2122-23 du C.G.C.T.

LETRES DE COMMANDE
DU 31 MAI AU 27 JUIN 2022

83	31/05/2022	FELIX	REPARATION MURET EN PIERRE CHALONNE	61521	1 003,56
84	31/05/2022	INFOLIGHT	CARTOUCHES IMPRIMANTES	60632	728,76
85	02/06/2022	VOYAGES CM TOUR	BILLETS DE TRAIN POUR LE 21/06/2022	6232	866,00
86	02/06/2022	CHRONOFEU	MAINTENANCE EXTINCTEURS	6156	3 201,92
87	09/06/2022	ACAMAC	PRESTATION FETE DE LA MUSIQUE 2022	6232	3 300,00
88	13/06/2022	WALKIN WITH DJANGO	PRESTATION MUSICALE DU 23/06/22 MARCHÉ DE PRODUCTEURS DE PAY	6232	600,00
89	15/06/2022	SONO LUMIERE 16	PRESTATION POUR LE MARCHÉ DE PRODUCTEURS	6232	475,00
90	17/06/2022	LA GRANDE METAIRE	BUFFET DINATOIRE 40 PERSONNES	6232	480,00
91	20/06/2022	MACHERET	MEDAILLES DE LA VILLE	6232	567,42
92	20/06/2022	PARTEDIS	DOUCHETTES MITIGEURS OFFICES	60632	686,51
93	22/06/2022	INFOCOM	FOURNITURES DE BUREAU	6064	318,31
94	24/06/2022	INFOCOM	PAPIERS POUR LES ECOLES	6067	2 091,12
95	27/06/2022	NETTOYAGES ANGOULEME SERVICES	NETOYAGE DE LA VITRERIE DES BATIMENTS COMMUNAUX	615221	7 896,00
96	27/06/2022	DSL	SONO POUR LE 13 JUILLET	6232	569,47

REGISTRE ORDRE DE SERVICES
DU 31/5/2022 AU 22/06/2022

33	31/05/22	SPL GAMA	Marché subséquent voiries Rochine	2315	111 333,60
34	02/06/22	PINTO PIRES	Piquetage et jointement mur de Moellons	2315	10 045,20
35	08/06/2022	SCOTPA	Voirie nouvelle Rochine (marché pluri annuel)	2315	92 232,34
36	10/06/2022	EUROTEK	Achat TRACTEUR	2182	32 340,00
37	10/06/22	ATD 16	Ordinateur portable RH + pôle jeunesse	2183	2 734,92
38	16/06/22	ATD 16	Vidéo projecteur P&M Curie	2183	2 073,60
39	22/06/22	SYSTEM B	But multi sport / aire de jeux du Treuil	2184	1 513,80
40	22/06/22	TEREVA	3 PACKS URINOIRS COQUILLE / CSCS	2313	535,50
41	22/06/22	POLYSSAC PI	2 aspirateurs GS de Roffit	2188	187,75

Par décision du :

9 juin 2022 : Avenant 4 pour les travaux d'entretien de la voirie communale et travaux neufs de voirie sans incidence financière. Il s'agit uniquement d'augmenter le maximum possible en 2022 de dépenses en compensant sur les années 2023 et/ou 2024 afin de ne pas modifier l'équilibre général du marché.

14 juin 2022 : Pass Accession 2022-2 de 4 000 € à la SCI LJBD.

17 juin 2022 : Marché des vêtements de travail, chaussures, accessoires de 2022 à 2025 lot 1 attribué à la société Prolians.

Certifié exécutoire par le **Maire**
Président

Compte tenu de la réception à la

PRÉFECTURE le : 08/07/2022

et de la PUBLICATION le : 08/07/2022
NOTIFICATION



POUR EXTRAIT CONFORME

GOND-PONTOUVRE, le 7 juillet 2022

Le Maire



G. DEZIER